OCOM C308.01 – EXÉCUTER L'EXERCICE MILITAIRE AVEC DRAPEAUX

1. **Rendement.** Exécuter l'exercice militaire avec drapeaux.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) un drapeau avec une hampe,

      (2) un brayer de porte-drapeau consacré,

      (3) les commandements,

      (4) de la supervision, et

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).

3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit exécuter l'exercice militaire avec drapeaux, en tant que membre d'une garde de drapeau.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les détails des éléments suivants : a. les drapeaux, b. la hampe, c. le brayer de porte-drapeau consacré, et d. la composition de la garde du drapeau.	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 8-1-1) (p. 8-2-1 à 8-2-40 A0-099 (p. 4-1-7 et 4-1-8)
PE2	Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements pour adopter les positions suivantes avec un drapeau : a. au pied, b. de la position « au pied » à la position « en place repos », c. de la position « en place repos » à la position « repos », d. de la position « repos » à la position « en place repos », et e. de la position « en place repos » à la position « au pied ».	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 8-3-1 à 8-3-3)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements pour adopter les positions suivantes avec un drapeau : a. de la position « au pied » à la position « au port », b. de la position « au port » à la position « au pied », c. de la position « au port » à la position « laissez flotter », et d. de la position « laissez flotter » à la position « saisissez le drapeau ».	Démonstration et exécution	25 min	A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7)
PE4	Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements suivants : a. marcher et arrêter au pas cadencé avec des drapeaux, et b. exécuter une contremarche en spirale avec des drapeaux.	Démonstration et exécution	35 min	A0-002 (p. 3-6 à 3-8) A0-031 (p. 3-3-1 et 3-3-2)
PE5	Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements de conversions vers la droite et vers la gauche avec des drapeaux, y compris : a. changer de direction par conversion à partir de la halte, et b. changer de direction par conversion en marchant.	Démonstration et exécution	40 min	A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7) (p. 8-3-14 à 8-3-18)
PE6	Démontrer, expliquer et demander aux cadets de pratiquer les mouvements pour faire avancer et retirer les drapeaux.	Démonstration et exécution	45 min	A0-002 (p. 8-6-1 à 8-6-3)

5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion : 10 min

b. Exposé interactif : 10 min

c. Démonstration et exécution : 160 min

d. Total : 180 min

6. **Justification**

a. L’exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter la matière générale de base sur les drapeaux et les gardes du drapeau.

b. La méthode d’instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 à 6, parce qu’elle permet à l’instructeur de démontrer et d’expliquer les compétences que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l’occasion de pratiquer l’exercice militaire avec drapeaux et sous supervision.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

7. **Documents de référence**

   a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   b. A0-031 A-PD-202-001/FP-000 Directeur - Cérémonial 2. (1993). *Les Musiques et marches militaires des Forces canadiennes, Volume 1, Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   c. A0-099 A-AD-200-000/AG-000 Directeur - Histoire et patrimoine. (1999). *Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   d. A0-102 Directeur - Cadets 5. (1999). OAIC 12-05, *Drapeaux et bannières des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

   a. un drapeau avec une hampe, et

   b. un brayer de porte-drapeau consacré.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. un drapeau avec une hampe, et

   b. un brayer de porte-drapeau consacré.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

   a. Il est recommandé que cette leçon soit donnée en deux séances distinctes. Donner les PE 1 à 4 dans la première séance et les PE 5 et 6 dans la deuxième séance.

   b. Les corps de cadets qui veulent dévier de la structure des leçons à cause des traditions de l'unité locale ou d'affiliation peuvent le faire, mais doivent se limiter aux six périodes allouées.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.